

Conditions générales de l'action « Jeu-concours Siemens 2026 ».

1. Action

BSH Home Appliances SA (BSH), ayant son siège social à 1070 Bruxelles, Rue Henri-Joseph Genesse 1, et connue sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une action « Concours Action Appareils encastrables Siemens 2026 » pour les consommateurs à partir du 02/02/2026 jusqu'au 30/06/2026 inclus. Cette action est seulement valable à l'achat des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) participant à l'action dans les magasins physiques en Belgique.

Pour l'enregistrement des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) achetés, veuillez vous référer au formulaire d'enregistrement en ligne sur <https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/actions>. L'enregistrement est possible jusqu'au 31/07/2026.

Lors de l'achat des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) pendant la période d'action mentionnée, le participant a une chance d'obtenir le remboursement intégral du montant total de ses appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) achetés, faisant partie d'un seul projet de cuisine (y compris un réfrigérateur et lave-vaisselle en pose libre) et repris sur un seul bon de commande. Ces appareils doivent être achetés auprès d'un cuisiniste.

2. Appareils participants

Cette action est valable exclusivement pour un total de cinq appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) achetés en Belgique provenant de la gamme Siemens (à l'exclusion des modèles outlet et des modèles de deuxième choix). Une table de cuisson avec hotte intégrée compte pour deux appareils.

3. Le prix du concours

Un seul prix pourra être remporté parmi les participants inscrits via le formulaire. Ce prix (le « Prix ») consiste en un remboursement du prix de marché conseillé sans engagement pour l'ensemble des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) dans le cadre d'un seul projet de cuisine et sur un seul bon de commande, acheté auprès d'un cuisiniste. Ce « Prix » n'est pas échangeable contre d'autres cadeaux.

4. Inscription et participation

En participant à cette action, le participant déclare accepter les présentes conditions d'action (les « Conditions d'action ») et affirme avoir fourni les informations demandées de manière exacte et véridique. Pour avoir une chance de remporter le concours, le participant doit enregistrer son bon d'achat signé au plus tard le 31 juillet 2026 via le formulaire d'inscription disponible sur <https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/actions>. Le participant doit également répondre à la question du concours.

La participation à cette action est gratuite. Seuls les achats enregistrés — au moyen du formulaire d'enregistrement en ligne — et accompagnés des documents ci-dessous seront pris en considération :

- 1 photo du bon de commande signé et daté. Les cinq appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) doivent figurer sur un seul et même bon de commande. Par « bon de commande », nous entendons un document officiel comportant une mention claire de la date d'achat, des références des appareils commandés et les coordonnées du cuisiniste.

Les participations incomplètes, incorrectes et tardives qui ne satisfont pas aux conditions (après la date limite d'enregistrement en ligne du 31/07/2026) ne seront pas traitées. Dans le cas où le participant n'envverrait pas les documents ou informations manquants dans les 30 jours, ou ne les compléterait pas de manière suffisante, la participation à l'action sera annulée, sans qu'il en résulte aucun droit à une indemnisation ni à une action de remplacement.

L'action est limitée à une participation par ménage et n'est pas cumulable avec d'autres actions. Cela signifie que la participation à l'action ne peut avoir lieu qu'une seule fois par adresse e-mail, une seule fois par numéro de GSM et une seule fois par adresse de domicile.

La participation à cette action est accessible à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus. L'action n'est pas valable pour les achats du personnel effectués par les employés de BSH Home Appliances SA, Rue Henri-Joseph Genesse 1, 1070 Bruxelles, auprès de B/S/H/ Home Appliances. La participation à l'action est exclusivement réservée aux consommateurs et non aux personnes morales ou à toute organisation professionnelle, quelle qu'elle soit.

BSH n'est pas responsable de la disponibilité des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) dans les points de vente. Si, pendant la période de l'action, les appareils encastrables (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre) ne sont pas en stock, il ne sera pas possible de participer après la période de l'action. De même, en cas de pénurie générale d'approvisionnement des appareils encastrables par BSH pendant la période de l'action, il ne sera pas possible de participer après la période de l'action.

BSH se réserve à tout moment le droit d'examiner les données (à caractère personnel), documents et pièces jointes envoyés afin de détecter tout abus et/ou fraude. En cas de suspicion d'abus ou de fraude, BSH se réserve le droit de :

- effectuer un contrôle par sondage et demander des informations complémentaires concernant l'achat auprès d'un participant. Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l'exclure des actions BSH actuelles et futures ;
- bloquer un participant et les données (à caractère personnel) fournies par celui-ci pour toute participation ultérieure aux actions BSH actuelles et futures ;
- traiter les données (à caractère personnel) dans le cadre d'une enquête complémentaire concernant les actions BSH passées, actuelles et futures ;
- engager des poursuites judiciaires contre le participant ; réclamer le remboursement du gain indûment obtenu, ainsi que des frais engagés par BSH pour l'enquête sur la fraude et/ou l'abus et pour les procédures (juridiques) ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre l'abus et/ou la fraude.

5. Gagnant et remise du prix

Le gagnant sera annoncé entre le 1er août 2026 et le 15 août 2026 sur la base d'une question de concours posée lors de l'inscription de sa participation. La question de concours sera : « Combien de consommateurs ont enregistré une participation valable du 02/02/2026 au 31/07/2026 pour ce concours ? » Le gagnant sera la personne dont la réponse est la plus proche du nombre final de participants. Si deux réponses identiques sont reçues, le premier à avoir répondu sera déclaré gagnant.

Le gagnant du Prix sera informé par téléphone au sujet du Prix. À cette fin, BSH utilisera le numéro de téléphone que le gagnant a fourni à BSH lors de sa participation. Si le gagnant ne répond pas au message de BSH dans un délai de 7 jours ou s'il/elle refuse le Prix, BSH désignera un nouveau gagnant dans les 7 jours.

BSH peut demander au gagnant de fournir une preuve d'achat des appareils encastrables Siemens (y compris le réfrigérateur et le lave-vaisselle pose-libre). Le gagnant doit fournir cette preuve dans un délai de 15 jours. Si le gagnant ne fournit pas cette preuve dans les délais ou ne répond pas dans les délais à la demande de BSH, BSH peut décider de désigner un autre gagnant. La participation à l'Action sera également annulée, sans qu'il en résulte aucun droit à une indemnisation ni à une action de remplacement, quelle qu'elle soit. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le résultat.

6. Autres dispositions

BSH se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, étendre, écourter, suspendre ou retirer l'Action sans préavis et sans qu'elle puisse être tenue pour responsable. Aucun dédommagement, produit de remplacement ou action de remplacement, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamé par un participant.

BSH, les auxiliaires qu'elle mandate et les tiers ne peuvent être tenus responsables des actes et/ou des frais d'un participant découlant de l'Action. BSH et les auxiliaires et tiers qu'elle mandate ne peuvent en outre être tenus responsables par (ou au nom d') un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente Action.

Sous réserve d'erreurs d'impression et de typographie.

Les données à caractère personnel que BSH reçoit dans le cadre de la participation à la présente Action seront traitées dans une base de données et de manière confidentielle, conformément aux dispositions de la législation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel. BSH ne traitera les données à caractère personnel des participants que pour les finalités décrites dans le formulaire d'inscription, avec le consentement des participants. Les participants disposent des droits décrits dans le formulaire d'inscription. Pour toute information complémentaire concernant la politique de BSH en matière de protection des données à caractère personnel, veuillez consulter le site suivant pour plus d'informations : [Règlement de protection des données | Siemens Électroménager](#)

BSH transmet vos données à caractère personnel et en confie le traitement en sous-traitance à Hashting, située dans l'Union européenne, afin de gérer la participation à cette Action promotionnelle. Si le participant conteste l'accès à ses données, il doit en informer BSH par e-mail à : Data-Protection-BE@bshg.com.

L'Action est régie par la législation belge et est interprétée et exécutée conformément au droit belge. Tous les litiges susceptibles de résulter des présentes conditions générales relèvent de la compétence de l'arrondissement judiciaire au choix de la partie demanderesse, conformément aux dispositions de l'article 624 du Code judiciaire belge.

Pour toute question relative à votre dossier, vous pouvez contacter par e-mail jusqu'au 15/08/2026 Hashting via siemens.be@hashting.support.